

Compte rendu sommaire

Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 novembre 2016 au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE SEIZE, le QUATORZE du mois de novembre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 novembre 2016.

<u>Présents</u>: MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN, MULLER, MATELIC, WATRIN, CORRADI, BOLTZ, CANTELE, FICHTER, PELIZZARI, FAVIER.

Membre ayant donné procuration: M. HENRY à M. PELIZZARI

Absent excusé: néant

Absent: néant

Présents sans voix délibérative: MM. LOGNON et SERRIER, et Mmes LIEBGOTT et LOUIS,

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016

<u>Le Président</u> demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016, et le cas échéant s'il y a des remarques.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 10 octobre 2016.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2016-86- Programme Local de l'Habitat 2012-2017 - Bilan triennal

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de valider le bilan triennal du Programme Local de l'Habitat 2012-2017 tel qu'il figure dans le document ciannexé.

1.2 DB 2016- 87- Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de l'opération ravalement de façades, à divers particuliers et pour un montant total de 2 648,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

1.3 DB 2016-88 - Programme d'Intérêt Général (PIG) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), à divers particuliers pour un montant total de 2 363,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

1.4 DB 2016-89 - Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne d'isolation thermique, à divers particuliers pour un montant total de 2900,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

1.5 DB 2016-90 — Mise en place d'un dispositif d'aide à la 1ère installation dans un logement au profit des jeunes âgés de moins de 25 ans

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en place d'un dispositif d'aide à la 1ère installation dans un logement pour les jeunes âgés de moins de 25 ans, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat 2012-2017 de la CCPOM,
- Et ADOPTE le règlement d'intervention applicable à ce dispositif.

1.6 DB 2016-91 — <u>Mise en œuvre d'un « protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés - Convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en œuvre « le protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés » en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- ACCEPTE les objectifs proposés par l'ANAH pour la mise en œuvre de ce protocole,
- DECIDE d'abonder les aides octroyées par l'ANAH par une aide complémentaire de 500 euros par ménage bénéficiant du programme (500 € pour les propriétaires occupants et 500 € par logement pour les propriétaires bailleurs)
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec l'ANAH pour la mise en œuvre de ce protocole.

1.7 DB 2016-92 — <u>Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés - Mission de suivi-animation - Convention avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM)</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer la mission de suivi-animation du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) situé au 24 rue du Palais à Metz, pour un montant de 10 500 € sur la durée de la mission (1 an), durée qui pourra être écourtée afin de permettre la mise en place de la future opération de rénovation de l'habitat (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat),
- Autoriser le Président à signer la convention à passer à cet avec le CALM.

1.8 DB 2016-93 – <u>Réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire - Choix du prestataire</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le Centre Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), 24 rue du Palais, 57 040 METZ CEDEX 1, pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la CCPOM pour un montant de 37 000,00 €HT soit 44 400 €TTC.
- et AUTORISE le Président à signer le marché à passer à cet effet.

1.9 DB 2016-94 — <u>Réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire communautaire - Constitution d'un comité de pilotage pour le suivi de l'étude</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de constituer un comité de pilotage pour le suivi de l'étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire,

- DESIGNE comme membres de ce comité de pilotage :
 - o Monsieur FAVIER Jean-Luc
 - Monsieur BOLTZ Stéphane
 - o Monsieur CANTELE Jean
 - Monsieur DROUIN René
 - o Monsieur HENRY Michel
 - o Monsieur PELIZZARI Jean-Marie
 - Monsieur MOUGIN Christian (Vitry sur Orne)
 - Monsieur CAMPAGNOLO Jean Louis (Sainte Marie aux Chênes)
 - o Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
 - o Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM)
 - Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM)

2. DECHETS MENAGERS

2.1 – DB 2016-95 – <u>Gestion des déchets – Dotation supplémentaire en caissette de tri suite – Détermination du prix de vente</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de facturer les caissettes de tri dont la demande de remplacement n'est pas justifiée,
- Et FIXE le prix de vente de ces caissettes à 10 €

3. ENVIRONNEMENT

3.1 DB2016-96 - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une passerelle pour le franchissement de l'Orne à Vitry sur Orne - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant N°1 (Détermination du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au montant de 30.458,70 € HT dans le cadre du marché de maitrise d'œuvre relative à la construction d'une passerelle pour le franchissement de l'Orne à Vitry Sur Orne,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclut avec ARTELIA, ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement de ce marché.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 DB2016-97 - Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) — Contribution conjointe des sept EPCI de l'espace « Nord Lorraine »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de contribution conjointe du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) élaboré par les 7 EPCI du Nord-Lorraine (Sud Messin, Metz Métropole, Rives de Moselle, Orne Moselle, Portes de France-Thionville, Val de Fensch et Pays Haut Val d'Alzette)

4.2 DB2016-98 - <u>Création de l'Agence Départementale « Moselle Attractivité » — Adhésion de la CCPOM</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle à l'Agence Départementale de Développement « Moselle Attractivité » pour sa première année de fonctionnement, étant précisé que la cotisation annuelle sera calculée à raison de 1,50 € par habitant,
- et AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches en vue de cette adhésion.

4.3 DB2016-99 - Opération « BE YOUR BOSS » - Reconduction pour l'année 2017

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de reconduire l'opération « Be Your Boss » pour l'année 2017 (3ème édition) en partenariat avec l'Université de Lorraine (IAE de Metz)

4.4 DB2016-100 - Parc d'Activités Communautaire Champelle — Travaux de réfection des couches de roulement des voiries - Avenant N°1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'introduction du prix supplémentaire pour le renforcement de la structure de chaussée avec de la grave-bitume dans la cadre du marché de travaux de réfection des couches de roulement des voieries sur le Parc d'activités communautaire Champelle passé avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE LORRAINE, Voie Romaine à Woippy,
- APPROUVE les termes de l'avenant N°1, ne remettant pas en cause l'économie générale du marché, dont le montant total reste inchangé à 156 845,45 €TTC
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1 ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché

4.5 DB2016-101 - Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » - Construction d'un bâtiment de bureaux — assurance dommages-Ouvrage — Avenant de régularisation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le montant définitif de la cotisation d'assurance dommage ouvrage, contractée pour la construction d'un bâtiment de bureaux sur le Parc d'activités communautaire Belle Fontaine, qui s'élève à 10.300,29 € TTC,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant de régularisation à passer, à cet effet, avec la compagnie d'assurances « SMA Courtage »,
- Et AUTORISE le versement du solde de la cotisation qui s'élève 602,46 € TTC,

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

- Tableau de bord d'activités au 31/10/2016
- Tableau de bord financier au 31/10/2016
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/09/2016
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/10/2016
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/10/2016
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/10/2016
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/10/2016
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h35.

Ash the le 24/11/2016 Rombas, le 28 povembre 2016,

Lionel FOURNIER